



Date de dépôt : 20 mars 2024

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Sylvain Thévoz : Existe-t-il des** **espaces judenrein à Genève comme l'affirme publiquement le** **secrétaire général de la CICAD ?**

En date du 1^{er} mars 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Lors d'une émission sur Léman Bleu en date du 26 janvier 2024¹, le secrétaire général de la CICAD (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation), M. Johanne Gurfinkiel, a sonné l'alarme concernant le fait qu'il existe à Genève « des lieux aujourd'hui qui sont ouvertement judenrein ».

Pour rappel, « judenrein » : terme allemand employé sous le III^e Reich pendant la Shoah pour signifier qu'un endroit est « libre de juifs » par exécution ou déportation.

Cette grave accusation jette l'opprobre et la suspicion sur des lieux culturels et associatifs. Elle indique que ces lieux recevraient des soutiens de la part des collectivités publiques et invite directement les élus municipaux, cantonaux, et jusqu'au Conseil d'Etat, à agir contre ces « lieux judenrein » tels que les nomme M. Gurfinkiel.

Mes questions, prenant très au sérieux l'alerte lancée par M. Gurfinkiel, sont les suivantes :

- **Existe-t-il des espaces associatifs et culturels judenrein à Genève, comme l'affirme le responsable de la CICAD, M. Gurfinkiel ?**

¹ <https://www.lemanbleu.ch/fr/Emissions/277490-Geneva-Show-avec-Johanne-Gurfinkiel.html>

- *Si oui, quels sont-ils, et quels sont les moyens que le Conseil d'Etat compte employer sans délai pour les sanctionner et y mettre fin ?*
- *Sinon, quelle est la compréhension du Conseil d'Etat de ces graves accusations lancées par M. Gurfinkiel faisant un sordide parallèle apparentant directement Genève avec l'Allemagne nazie ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses détaillées.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat n'entend pas commenter des propos ou opinions d'un acteur de la société civile. Il tient néanmoins à rappeler qu'il condamne avec fermeté tout propos ou acte d'ordre raciste, antisémite ou portant atteinte à la cohésion sociale de notre canton, et à réaffirmer l'identité de Genève en tant que ville de paix, en tant que ville du droit international humanitaire, des Conventions de Genève et des droits inaliénables de la personne.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS